
CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du vendredi 05 février 2010.

Rédigé et dactylographié le 08 février 2010. Corrigé les 08, 15 et 22 février 2010 et transmis le : 22 février 2010.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2010**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie PICHARD-DELVALLEZ, Hervé JANISZEWSKI, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Emmanuelle DHONDT, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT, Christelle CALVIN, Micheline MAYEUX, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : MM. Annie DELANNOY (procuration à Maurice BERNARD), Sabine BANACH (procuration à Bernard FINEZ), Philippe CERF (procuration à Valérie DELVALLEZ), Adjoints, Louis ALEXANDRENNE (procuration à Jamilla MOUTAOUAKIL), Daniel WAWRZYNIAK (procuration à Hervé JANISZEWSKI), Laurent DOLINSKI (procuration à Alain ROGER), Conseillers Municipaux.*****

Mademoiselle Jamilla MOUTAOUAKIL a été désignée secrétaire de séance.

1) Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2009 :

- **Monsieur Le Maire** : *Y-a-t'il des questions ?*

- **Madame POULAIN** : non pas de questions.

Simplement une rectification à apporter page 26. Il y a une erreur entre le mot « désavantagé » et « avantage ».

J'ai bien dit : « La situation fait que nous, élus, nous devons impérativement nous battre pour arriver à essayer que notre population, surtout dans le bassin minier, ne soit pas désavantagée » et non pas « avantagée ».

Ce qui fait que c'est tout le contraire de mon propos.

C'est juste une rectification à apporter. Il y a peut-être eu un bruit, un grésillement.

- **Monsieur CAPILLON** : Dans le compte-rendu, on parle de la commission des travaux.

Lors de la commission des travaux, le nom de « l'hermitage » n'a jamais été prononcé.

Pourtant, des bruits circulent. Soi-disant, l'hermitage devrait être débarrassé afin d'y loger des Roumains.

- **Monsieur Le Maire** : ça va vite à Noyelles.
- **Madame POULAIN** : c'est mieux que le téléphone où que les mails.
- **Monsieur Le Maire** : oui, c'est vrai. C'est très récent.

Nous en avons justement discuté la semaine dernière. Nous avons un souci par rapport aux travaux qui ont lieu actuellement aux Boclets, pour terminer la mise en sécurité.

On ne peut pas laisser les gens du voyage, ou les Roumains plutôt ; là où ils sont actuellement.

Premièrement, cela crée des désagréments au niveau des associations sportives qui utilisent les vestiaires des Boclets.

Et puis, nous ne pouvons les laisser continuellement à cet endroit.

En attendant de trouver une solution de logement pour ces Roumains, nous avons pensé les installer au niveau de l'hermitage.

Nous nous sommes rendus sur place et avons constaté qu'il y avait une salle qui pouvait les accueillir avec douche et sanitaire. Il nous suffit simplement de refaire les branchements d'eau et d'y installer une douche.

Ce ne serait que du provisoire. Ils seraient dans cet endroit, non plus visibles pour la population.

Et ceci en attendant de trouver une solution.

De toute façon, nous ne pouvons pas les laisser, là où ils sont actuellement.

- **Madame POULAIN** : mais il n'y avait pas un problème avec l'hermitage ?

Il n'était pas dangereux ?

C'est surtout pour ce fait là.

Quand on avait parlé de le réaménager, on nous avait dit qu'il était dangereux. Est-ce qu'il y a toute la sécurité nécessaire pour les accueillir ?

- **Monsieur BERNARD** : *la salle disponible, est l'ancienne salle du rez-de-chaussée, qui servait de bureau. A l'étage se trouvait également des bureaux, donc le plafond est en béton.*

C'est un local qui est sécurisé par le plafond. Ce ne sont pas des plafonds tendus en plastique comme de l'autre côté.

- **Madame POULAIN** : *les caravanes vont donc être déplacées dans l'hermitage ?*

- **Monsieur Le Maire** : *nous avons l'intention de le faire rapidement. Nous souhaiterions le faire avant fin février.*

- **Madame POULAIN** : *les gens nous disaient : « il n'y a pas eu un échange ? ». Il n'y en a pas qui sont partis pour laisser la place à d'autres ?*

- **Monsieur Le Maire** : *des gens nous disent qu'il y en a qui partent et d'autres qui arrivent.*

En les installant à l'hermitage, nous allons essayer d'avoir un suivi un peu plus approfondi à ce niveau là.

De toute façon, ce n'est que du provisoire, car ce bâtiment est destiné à être abattu.

Nous avons l'intention de faire des logements à cet endroit là par la suite, donc forcément il sera abattu.

Mais je répète, ce n'est qu'une situation provisoire. On doit voir avec Valérie.

- **Madame PICHARD-DELVALLEZ** : *les allez et venus, ce ne sont pas la composition familiale de la famille PARALUTA-MOCIU.*

Cette situation est claire, c'est une famille et trois garçons. Il n'y a pas d'autre personne. Au niveau de la composition familiale des personnes que l'on rencontre la plupart du temps, ce sont toujours les mêmes.

Ils ont aussi une fille, mais qui est hébergée à l'accueil « neuf de cœur ». En fait, la composition familiale reste inchangée.

Après, il y en a d'autres qui sont installés ailleurs, mais au niveau des Boclets c'est toujours la même famille.

- **Monsieur Le Maire** : *hormis Maryvonne, quand vous prenez la parole, essayez de parler dans le micro, car nous allons avoir des problèmes au niveau de la retranscription.*

Pas d'autres observations. Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

2) Adoption du compte-rendu du Bureau Municipal du 11 janvier 2010 :

- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu les notifications de paiements énoncées ci-dessous :

- 12 541,77 € relatif à l'aide de type fonctionnement concernant l'équipement Centre Social – animation globale,
- 16 479,48 € relatif à la prestation de service concernant l'équipement Multi accueil,
- 7 218,29 € relatif à l'aide complémentaire à la prestation de service Centre de Loisirs 2008,
- 1 154,00 € pour l'aide de type de fonctionnement correspondant à l'aide aux temps libres accueil de loisirs 2009 relative aux vacances de toussaint 2009,
- 17 720,25 € pour l'aide de type de fonctionnement correspondant à l'aide aux temps Libres Accueil de Loisirs 2009 relative aux vacances de juillet- août 2009 pour Rostand, Dolto et Basly,
- 1 558,58 € pour l'aide de type de fonctionnement concernant l'équipement Centre Social – animation collective.

- SEJOUR AU SKI :

Madame Sandra BLANCHARD propose une participation familiale à hauteur de 300 € pour le séjour de ski qui se déroulera du samedi 06 février au dimanche 14 février 2010 à CHAMPANGES. Participation inchangée par rapport à 2009.

- MULTI-ACCUEIL :

Madame Sandra BLANCHARD informe le Bureau Municipal que le multi-accueil sera fermé du 02 au 06 août 2010 pour le nettoyage annuel.

- NOUVEAUX ARRIVANTS :

Madame Sabine BANACH informe le Bureau Municipal qu'une cérémonie en l'honneur des nouveaux arrivants sur la commune aura lieu le dimanche 28 mars 2010 à 11h00.

- ORGANISATION D'UN GALA DE CATCH :

Mme BANACH propose l'organisation d'un gala de catch les 5 et 6 Mars 2010 au Complexe Sportif. La municipalité mettra à disposition les locaux, 200 chaises, 30 praticables, 50 barrières, l'énergie électrique et assurera la mise en place des tapis nécessaires à la couverture de la salle. Une convention sera signée rapidement entre l'organisateur et la mairie.

- CAMION NACELLE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que la nacelle a été immobilisée suite au dernier contrôle du Bureau Véritas. Il rappelle que ce véhicule a été acheté en 1982.

Vu la vétusté de celui-ci, il n'est pas envisageable de faire des réparations occasionnant des dépenses importantes.

Deux solutions sont possibles :

- 1) l'acquisition d'une nouvelle nacelle,
- 2) la signature d'un contrat de location longue durée.

Une étude a été menée par les Services Techniques sur une durée de 7 ans. L'acquisition d'un véhicule a un coût de 933 €H.T. par mois, une location longue durée à un coût de 1 030 €H.T.
Le bureau émis un avis favorable au contrat longue durée.
Une procédure de marché public sera mise en place.

- MARCHE HEBDOMADAIRE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'un commerçant a sollicité la mise en place d'un point de raccordement électrique pour l'alimentation de son camion.
Monsieur le Maire propose au Bureau Municipal d'installer des bornes d'alimentation en fluide (eau et électricité) dans la rue Joseph Hay lors des travaux d'aménagement consécutifs à la construction d'habitations.

Avis favorable du bureau.

- RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS :

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain entraîne de nouvelles dispositions en matière de raccordement au réseau public de distribution d'énergie électrique. Celle-ci concerne les autorisations d'urbanisme dont la date de dépôt est postérieure au 1^{er} Janvier 2009.

À compter de cette date, les extensions de réseau nécessaire à alimenter le branchement d'un pétitionnaire sera à charge de la collectivité à hauteur de 60 % du coût.
Dans le cas particulier où la puissance de raccordement est inférieure à 36 KVA et la longueur d'extension inférieure à 100 m, le Maire peut décider que la totalité des frais de raccordement serait à la charge du demandeur.

Ces cas concerneront essentiellement des raccordements d'habitation individuelle.

Le Bureau Municipal décide de prendre en charge ces frais de raccordement.

- ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE DES FETES :

Monsieur Le Maire propose de remplacer les chaises de la salle des fêtes. Deux modèles sont présentés.

Le Bureau Municipal a émis un avis favorable pour les chaises « ERICA » de couleur marron.

Montant estimé de la dépense : 6 000 €

- **Monsieur Le Maire :** nous avons quelques notifications de paiement concernant la caisse d'allocation familiale, pour le centre social et pour les centres de loisirs.

Le séjour au ski à Champanges pour une participation familiale à hauteur de 300 €.

Ensuite, l'acquisition d'un camion nacelle. Deux possibilités ont été étudiées. Ou l'acquisition, ou la signature d'un contrat de location longue durée.

L'option choisie a été celle du contrat de location longue durée. Premièrement, cela nous évite les entretiens du véhicule et au niveau du coût l'estimation était pratiquement identique.

Pas d'autres choses, à moins que vous ayez des questions à poser ?

- **Madame POULAIN :** l'ancien camion nacelle est toujours dans nos services ? Nous avons déjà le nouveau camion nacelle ?

- **Monsieur Le Maire :** non. L'ancien est obsolète, nous ne l'utilisons plus. On fait pour le moment de la location.

- **Madame POULAIN** : *vous faites de la location ?*
- **Monsieur Le Maire** : *Quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

- 3) – Adoption de la commission des affaires sociales, solidarité et personnes âgées du 18 novembre 2009 :

POINT FINANCIER SUR LES RENCONTRES 2009 :

Manifestations	Budgets prévus	Dépenses réalisées	Notes
Voyage aînés	10 000 €	8 496 €	<i>Recette : 4 300 €</i>
Banquet du 1er mai	10 000 €	10 693 € ⁴¹	Comprend les boissons traditionnellement comptabilisé en administratif.
Semaine Bleue	3 000 €	2 189 € ⁵⁵	Budget non terminé
Réception des bébés	2 000 €	1 382 € ⁷⁸	x
Thés dansants	2 500 €	541 € ⁴⁰	<i>Recette : 114 €</i>
Fête grand mère EHPAD	Non prévue	389 € ⁹²	x
Fête mère/pères EHPAD	Non prévue	382 € ⁴⁸	x
TOTAL :	27 500 €	24 075 €⁶²	<i>Reste 3 424 €³⁸, hors vacances ANCV</i>
Voyage sénior en Alsace	Non prévue	12 030 € ⁴⁸	<i>Recette : 10 860 €</i> Attente facture corrigée

PERSPECTIVE FINANCIERE 2010 :

Manifestation	Budget prévue 2009	Budget sollicité 2010	Notes
Voyage aînés	10 000 €	10 000 €	<i>Soit 40 € par personnes 25€ étant à la charge des participants.</i>
Banquet du 1er mai	10 000 €	11 000 €	x
Semaine Bleue	3 000 €	3 000 €	x
	x	2 500 €	En remplacement des thés dansant pour offrir le spectacle

Manifestation	Budget prévue 2009	Budget sollicité 2010	Notes
			METRONOME.
Réception des bébés	2 000 €	2 000 €	
Thés dansants	2 500 €	550 €	Sur le budget fêtes pour 1 thé en février.
Fête grand mère EHPAD	Non prévue	600 €	x
Fête mère/pères EHPAD	Non prévue	600€	x
TOTAL :	27 500 €	30 250 €	
Voyage sénior en Alsace	Non prévue	22 000 €	Dont les recettes qui viennent équilibrer le compte.
Divers (Ex : anniversaire centenaire)	Non prévue	A définir	
TOTAL :		52 250 €	

Voir pour affecter les vœux à l'EHPAD dans le budget : soit 1200 €

PERSPECTIVES DES ACTIONS 2010 :

BANQUET DU 1ER MAI :

- Suite au constat d'un problème de coordination entre RDR et Nath'événement, il y a lieu de prévoir une réunion d'organisation en amont du déroulement de la journée.
- Certaines personnes ayant besoin de rentrer relativement tôt chez elles, il y a lieu de prévoir de servir le gâteau plus tôt dans l'après midi afin d'en faire profiter tout le monde.
- Afin de répondre au constat que les participants sont de plus en plus âgés et parfois dansent moins, il y a lieu de prévoir aussi un spectacle visuel, tout en maintenant le temps de danse. Notons que les visuels 2009 ont été très appréciés.
- Pour innover encore cette année et garder l'effet de surprise, la commission envisage de fêter les personnes ayant eu le plus d'enfants ou le plus de petits enfants au lieu de fêter le couple ayant le plus grand nombre d'années de vie commune ou la personne la plus âgée.

Parmi les animations proposées par la commission « fêtes et cérémonies », les membres de la commission ont retenu :

Lorenzo Caminotti (DJ) et Marielle (chanteuse + changement de costumes) proposé par la société Divan Production

coût : 1300€

Adopté à l'unanimité

Le service des fêtes se rapprochera de Divan production pour avoir le contenu exact de la prestation et le communiquera à la commission.

VOYAGE DES AINES :

Date : Mercredi 8 septembre 2010 au lieu du vendredi 10 septembre 2010.

Les membres de la commission vont s'organiser afin de faire un premier tris dans les propositions reçues et organiser des sorties afin de faire un repérage avant le choix définitif, pour être sur de la faisabilité de la sortie avec des personnes âgées.

SEMAINE BLEUE :

- Réfléchir à la mise en place d'ateliers autour des soins du corps et du bien être avec la participation bénévole d'une socio-esthéticienne (contact Mme PICHARD DELVALLEZ).
- Prévoir des jus de fruits pour le prochain goûter dansant.
- Une vingtaine de personnes ont réservé leurs places pour le goûter 2009 et ne sont pas venues au repas (réflexion autour de l'envoi d'un courrier).

Parmi les animations proposées par la commission « fêtes et cérémonies », les membres de la commission ont retenu :

Medley danse (sonorisation, démonstration de danse de salon, de valse viennoise, latino ... + initiation, chanteur de variété et lyrique)

- La restauration sera prévue en fonction des différentes danses des pays présentés lors du spectacle.
- Le service des fêtes se rapprochera de Medley danse pour l'organisation en amont du goûter de la semaine bleue et d'un atelier de découverte et d'initiation à la danse de salon.

coût : 1 200€

Adopté à l'unanimité.

THE DANSANT :

- La commission a pu constater la difficulté à mobiliser la population sur cette action. Un dernier essai pourrait être fait un dimanche après midi en février, afin de savoir si il y a nécessité de maintenir ou pas cette action et si oui, sous quelle forme.
- Les membres de la commission proposent de laisser l'organisation à la commission « fêtes et cérémonies » en ouvrant cette rencontre à toute la population.
- Le budget de 2500 € pourrait servir en cas de renoncement au thé dansant, à valoriser davantage la semaine bleue en proposant le spectacle « METRONOME », avec sa nouvelle revue « FRENESIE » (Spectacle de chant avec costumes, 7 chanteurs, 2 heures de show en 2 parties : « Paris, ville lumière » et « Tour du monde ». Les participants auront l'opportunité de danser.)

Le service « fêtes » contactera la société afin de connaître le tarif sans la partie DJ/danse.

Adopté à l'unanimité

RECEPTION DES BEBES:

- Un livre et un jouet seront offerts aux enfants. Le choix sera laissé aux bons soins de Melle VASSE.
- L'organisation de la réception sera similaire à celle de 2009.

Adopté à l'unanimité

FÊTE DES GRANDS MÈRES / FÊTES DES MERES ET DES PERES :

- La commission a fixé à 10 €TTC le montant du cadeau par personne, afin d'offrir un minimum de qualité et de choix.
- Proposition de cadeaux : Serviettes de table brodées (nom-prénom). (Un contact sera à prendre avec les dames de l'atelier couture), une capeline en laine pour chauffer les épaules des dames...
Il s'agira d'éviter les chocolats déjà offerts lors des vœux et partir sur des cadeaux plaisirs et utiles.

Adopté à l'unanimité

VACANCES SENIORS (A.N.C.V.):

Au vu du nombre important de demandes en 2009, nous envisageons d'élargir le nombre de participants à 80 si nécessaire. 80 est le nombre maximal autorisé par l'Association Nationale des Chèques Vacances.

Une réunion bilan sera organisée et le choix de la prochaine destination se fera en partenariat avec les personnes âgées.

Cette réunion donnera l'opportunité aux organisateurs de tenir compte des deux précédentes expériences pour l'élaboration du voyage 2010.

Adopté à l'unanimité

SORTIE A LA JOURNEE :

Le but est d'organiser une sortie par trimestre et dans la limite d'un seul bus.

Le voyage serait réservé aux Noyellois à partir de 60 ans, prioritairement.

Le coût de la sortie et du transport seraient additionnés et répartis selon le nombre de personnes participantes.

Destinations choisies ce jour :

- Croisière sur la Deule (repas dansant sur Péniche)
- Auberge du Syre de Créquy (repas dansant).

La commission se chargera de rechercher d'autres possibilités.

Adopté à l'unanimité

DIVERS 2010:

- Voir pour la mise en place d'un travail sur les Réseaux d'Echanges Réciproque de Savoirs.
- Réfléchir à l'opportunité d'une carte sénior (pour qui, pour quoi, comment), à réfléchir.
- Forum 2010 : Le forum doit être perçu comme le lancement d'un projet et non pas comme une finalité. Il y a lieu de travailler en vue de préparer un travail spécifique pour les personnes âgées.

PRESTATIONS PROPOSEES POUR 2010 par la commission « Fêtes et cérémonies »:

Manifestations	Prestataires	Propositions	Tarifs TTC
Banquet du 1er mai ou Goûter de la semaine bleue	Métronome	Troupe « «clin d'oeil » vous présente sa nouvelle revue FRENESIE - Spectacle chant, costumes, - 7 chanteurs - 2 heures en 2 parties (Paris ville lumières + tour du monde) - Danses pour les participants - Régies son et lumière comprises Organisation adaptable à nos souhaits. Disponible pour venir vous présenter en vidéo son show.	2 637 €50
	Stars productions	Duo Epsilon (orchestre) + Pass partout (Accueil du public, amusement musical déambulatoire et festif à table)	1 200 €
	EDS Spectacles	Orchestre musiciens, chanteurs et danseurs + clown ou magicien	1 300 €
	Mastrolilli	Orchestre André MOULIN composé de 3 musiciens (accordéoniste, chanteur, percussionniste) + Mélanie (chanteuse interprète)	1 250 €
		Duo remembers (chanson, ventriloques, humour, illusion...)	1 320 €
		- Marielle (music hall chanté en direct)	1 480 €
	Medley danse	Troupes d'artistes (sonorisation, DJ, danseurs de salon, chanteurs de variété et lyrique) - Sonorisation musicale et dansante par DJ - Intervention de 4 danseurs de salon - 1 chanteur ténor, variétés et lyrique - Alternance entre démonstration de danses (valse viennoise, latino ...) de salon, chants (variété, medley d'opérettes ...), initiation de	1 200 €

Manifestations	Prestataires	Propositions	Tarifs TTC
		danse aux convives. Proposition modulable.	
	Poussière d'étoile	- Allégoty's paradise (french canacan et danses divers). - Chanteurs de variétés - Musique d'ambiance et danses entre les différents artistes - Sono, taxe, sécurité, loges et catering par la ville	2 100 €
	Divan production	- Trio Raymond Caille (accordéoniste) - Magicien close up aux tables	1 266 €
		- Trio accorémotion - Patrice (magiscein close up)	1 150 €
		- Orchestre Claudie Mysick (6 éléments)	1 300 €
		- Orchestre Raymond Caille (5 éléments)	1 250 €
		- Lorenzo Caminotti, DJ - Marielle, chanteuse au changement de costume à vue	1 300 €
		- Lorenzo Caminotti, DJ - Marie chantal, transformiste	1 300 €
	Artistes en scène (Noyelles-sous-Lens)	- Accueil : ambiance musicale - Tour de chant de JF Auclair - Musique pour danse des participants - Blooming Dance et ses chanteurs - Danse plus animation jeux Programme modulable en fonction des demandes. Sonorisation incluses Prévoir boisson-repas- Sacem	1 200 €
	Nath'Evénement	- Lanny (interprète), 1h00 - Animateur DJ Sonorisation comprise	1 190€
		Eric Dulle (Saxophoniste, N°1 en France), 1h00	1 390 €

Manifestations	Prestataires	Propositions	Tarifs TTC
		- Animateur DJ Sonorisation comprise	
		- Eric Dulle (saxophoniste) 0h30 - Lanny (interprète) 0h30 - Animateur DJ Sonorisation comprise	1 790 €
	MRS	Orchestre « instants magiques » (3 musicien, trompette, accordéon ,clavier, guitariste chanteur) - Accueil Titi Parisien - Musiciens également magicien passeront à tables pour réaliser des tours de magies, close up. Son et lumières compris	1 200 €
		- Jérôme Dhainaut (accordéoniste) - Lydie Joelle (chanteuse) - 1 DJ Sonorisation incluse	1 000 €
		Orchestre Jean Jacques DEFER (ancien Joyeux musiciens), 4 musiciens Sonorisation incluse	1 300 €
	Thé dansant	Les Arios	Orchestre (venue bénévolement au thé dansant du TELETHON)
Dominique Clabau		Orchestre :différente composition possible - Aubade Duo (2 musiciens + 1 chanteuse) - Les muchachos (13 personnes) - Revue Magnifique	Non communiqué
Stars Production		- Sono Rico (venue bénévolement au repas du TELETHON)	3 90 €
		- Sono Ya ka danser	400€
		- Orchestre duo Rpsilon	500 €
Divan production	Duo Delalieux Duo de musiciens (accordéoniste)	500 €	

Manifestations	Prestataires	Propositions	Tarifs TTC
	Artiste en scène (Noyelles-sous- Lens)	Animation DJ, sono David	420 €
	EDS spectacles	1 musicien 1 chanteuse	500 €
		Sono DJ	430 €
	Mastrolilli	Gwen et Laurent (duo pour faire danser et chanter)	1 200 €
		Patrick chante Luis Mariano	500 €
		Sound Systems	510 €
		Frédéric Danquoins (accordéoniste)	580 €
		Orchestre les Frangins (répertoire varié)	480 €
	MRS	- Orchestre « instants magiques » (2 musiciens) Son et lumières compris	500 €
		- Bruno Djarane (animateur DJ, clown, magicien, trompettiste) Sonorisation incluse	500 €
		- Bruno Djarane (animateur DJ, clown, magicien, trompettiste) - Marie Chantal (transformiste)	700 €
		- Accordémotion	600 €

SITES DES VOYAGES DES AINÉS ORGANISÉ DEPUIS 2000:

2009:	Visite guidée de la ferme des Autruches « Le Camélus » à Ghyvelde , promenade sur la digue de Bray-Dunes et repas dansant dans les jardins d'Haezepoel
2008:	Eco musée de St Joseph de Guines et repas dansant à l'Auberge du Goulet.
2007:	Visite d'une ferme auberge « aux canards de la Germaine à Sancourt » et repas dansant au P'tit Baltar de Nesle.
2006:	Visite de l'écomusée de Boomelaers Wall puis et repas dansant et animé aux “Jardins de Haezepoël”
2005:	Visite de la ferme des Preutins et repas dansant, ambiance cabaret Père Mathieu à LANDRECIES.
2004:	Nouvion en Thiérache, Comté de Lalouzy (visite + repas)
2003:	Train d'époque de Saint Valéry sur Somme, repas spectacle au restaurant Cadence 1900 à Cayeux
2002:	Musée beaux arts et de la dentelle de Calais + repas spectacle au casino de Calais.
2001:	Visite musée grande guerre de Peronne et repas spectacle dansant au Petit Baltar
2000:	Musée de la mine de Lewarde, repas spectacle et dansant à Denain au Repère.

- **Monsieur FINEZ :** *nous ne pouvons pas poser de questions, nous ne l'avons pas.*
- **Monsieur Le Maire :** *vous ne l'avez pas eu ?*
- **Madame PICHARD-DELVALLEZ :** *il est arrivé par mail, pour les personnes ayant une adresse mail et par courrier pour les autres personnes.*
- **Monsieur FINEZ :** *oui, mais comme il y avait plusieurs pages, je ne l'ai pas imprimé.*
- **Monsieur Le Maire :** *quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

- **Monsieur Le Maire :** *nous avons également inclus à l'ordre du jour le compte-rendu de la réunion de l'instance de coopération du 12 novembre 2009.*

4) - Adoption du compte-rendu de la réunion de l'instance de coopération du 12 novembre 2009,

Premier point : approbation des comptes rendus 23 septembre et 29 octobre 2009.

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Deuxième point : Approbation du budget prévisionnel à présenter en conseil municipal.

Quelques précisions :

- L'agrément lieu d'accueil Parents enfants intègre le contenu du contrat enfance jeunesse.
- Pour l'installation de la cuisine, le dossier d'investissement CAF peut représenter jusqu'à 40% de la somme globale.
- Comme pour chaque exercice, nous envisagerons des sources de financement au regard des appels à projet correspondants à notre activité.

Présentation du budget adoptée à l'unanimité.

Troisième point : Préparation du comité stratégique du 18 décembre.

I- Un rappel des axes et orientations du projet sera proposé.

II- La vie de l'instance de coopération :

Trois instances ont déjà eu lieu cette année :

Le 23 septembre : Lecture de la charte des centres sociaux, texte de cadrage CNAF, contrat de projet afin d'installer l'instance de coopération au regard de connaissances communes. Désignation des binômes élus et habitants. Définition du calendrier et des ordres du jour des instances. Rappel des temps forts du centre social.

Le 29 octobre :

- Axes du projet à développer : besoin d'un poste d'animateur polyvalent supplémentaire, projet de vacances familiales reporté, travail autour de l'agrément du lieu passerelle en lieu d'accueil enfants/parents, mise en place de la permanence régie cantine et centre de loisirs, échange de pratique concernant l'ensemble de l'équipe du centre social accompagné par un psychanalyste, aménagement de la cuisine, projet concernant les conduites addictives, intervention d'une personne pour accompagner Jean Marie concernant l'atelier de langue française

- Préparation du budget prévisionnel.

Le 12 Novembre :

- Approbation des comptes rendus des 23 septembre et 29 octobre 2009.

- Approbation du budget prévisionnel à présenter au conseil municipal.

- Préparation du comité stratégique du 18 décembre 2009.

- Conditions de mise en œuvre des permanences.

- Aménagement de la cuisine.

- Changement de date pour la prochaine instance de coopération.

III)- Point de l'évolution concernant chaque comité thématique :

1- Habitat, environnement et cadre de vie : visite de Recytech, panneaux indicateurs, comité d'habitants habitat, environnement et cadre de vie se déroulera à l'occasion des comités d'habitants sur les thèmes dégagés (propreté de la ville, sécurité routière, conséquences des conduites addictives sur l'environnement).

2- Parentalité, enfance, famille : reconduction du PRE comprenant 12 fiches (rémunération du poste de coordinateur, rémunération du poste de référent de la Réussite Éducative, échanges de pratiques, accompagnement individualisé, fonctionnement du lieu passerelle, théâtre, espace d'accueil et écoute, coordination de l'accompagnement scolaire, journées en famille, cadrage des membres des équipes éducatives, estime de soi adolescents, nos corps en équilibre). Le programme se prolonge sur 2010 voire 2011 (sans certitude).

Le rôle éducatif des familles est renforcé par la mise en place des fiches actions. Ces actions permettent l'échange d'information et les réalisations associant les parents et les enfants. Les actions menées déclenchent l'envie d'apprendre et de découvrir ensemble. Elles permettent de retisser le lien social perdu pour certaines familles et de lutter par l'intégration contre toutes formes de discrimination. L'ensemble du dispositif nous permet de favoriser et d'impulser les initiatives en terme éducatif. Les familles sont informées des dispositifs existants, qui pourraient leur venir en aide et permettre le relais si nécessaire.

Globalement, nous constatons au prés des enfants suivis, une meilleure intégration scolaire, un investissement plus important en classe, une motivation et une envie d'apprendre grandissante. Des progrès en matière de comportement et d'autonomie. Et surtout, une mobilisation importante des familles autour des problématiques de leurs enfants.

Les professionnels de terrain sont associés et coopèrent dans un même souci de réussite globale des enfants. Ils veillent ensemble à l'efficacité et à la réussite des enfants à travers la mise en œuvre, l'évaluation des parcours individualisés.

Un agrément du lieu passerelle en LAEP est en cours d'étude.

3- Santé, insertion sociale et professionnelle :

Actions autour de l'alimentation, celle des adolescents fera l'objet d'une fiche PRS présenté conjointement avec le collègue. Un atelier balade se met en place sur la base des participantes de l'atelier cuisine. Un aménagement de la cuisine est prévu en 2010 pour une meilleure fonctionnalité. Des nouvelles personnes ont intégré l'atelier estime de soi en septembre. Cet atelier trouve tout son sens au sein du centre social. Les problématiques sont parfois importantes. L'action « tout le monde se bouge pour la santé » continue. Nous prévoyons l'édition d'un livret conjoint entre le centre social, le service des sports et les professionnels de la santé pour l'année 2010. Deux animateurs du service des sports sont allés en formation marche nordique par l'intermédiaire de cette action.

De nombreux contacts avec des professionnels de la santé sont déjà enclenchés.

Les petits déjeuners de l'emploi comptent 12 participants actifs dans leur recherche et très motivés par la dynamique de groupe. Monsieur DERAMBURE , présent lors de chaque rencontre, apporte beaucoup d'interventions récentes au niveau des recrutements et des nouveaux dispositifs. Nous avons organisé un forum de l'insertion en collaboration avec le Pôle Emploi. Un point sur la fréquentation du Point Information Jeunesse a été réalisé. Une réflexion est menée afin de développer une action de prévention durable concernant les conduites addictives.

4- Culture, loisirs et vie associative :

Peu d'associations se mêlent au projet du Centre Social.

Le coin lecture fonctionne en accueillant les écoles durant le temps scolaire, parfois lors d'animations menées par la bibliothèque. Les familles sont accueillies le mercredi pour partager des temps de lecture parents/enfants.

Un point a été fait sur les fréquentations du Cyber Point.

IV – Synthèse :

On constate des échanges pratiques de l'ensemble de l'équipe. On remarque la nécessité de créer un poste d'animateur polyvalent, mais aussi de mettre en œuvre des permanences régies et centres de loisirs.

Nous présenterons les comptes rendus de réunion des instances de coopération en soulignant les points importants.

Le chiffre des fréquentations hebdomadaires est de 260 personnes en moyenne.

Quatrième point : Conditions de mise en œuvre des permanences :

Christelle prendra contact avec le service régie cantine et accueil collectif des mineurs pour préparer la permanence au centre social.

Cinquième point : Aménagement de la cuisine :

Michel DUQUESNOY devrait passer au centre social un jeudi matin lors d'un atelier cuisine.

Sixième point : Changement de date pour la prochaine instance :

L'instance qui devait se dérouler le 2 décembre en mairie est reportée au mois de janvier sachant que l'ordre du jour prévu jusqu'en fin d'année est épuisé.

- **Monsieur Le Maire** : *là également, si vous avez des questions.*

Nous ne sommes pas obligés de le mettre à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Mais nous avons voulu vous donner une information concernant cette instance.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

5) – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2009/136 : signature d'une convention avec Monsieur JEANSON Jean-Claude, pâtissier-chocolatier, et relative à l'animation d'un atelier autour du chocolat le samedi 28 novembre 2009 de 15h à 17h à la médiathèque dans le cadre de la manifestation « Choco...Miam ! » pour une durée de 2 heures.

Le montant de la prestation s'élève à 200 €T.T.C.

2009/137 : signature d'une convention avec Monsieur EVRARD Jean-Luc, Président, et relative au séjour au centre de CHAMPANGES « Les Alouettes » (74) qui se déroulera du samedi 06 février 2010 soir au dimanche 14 février 2010 matin.

Le montant de la prestation s'élève à 652 €par personne, frais de transport compris.

Le règlement des frais se fera de la façon suivante :

- un acompte de 50% au 06/01/2010 soit 8 476,00 €
- un acompte de 40% au 06/02/2010 soit 6 780,00 €
- le solde à la présentation de la facture.

2009/138 : signature d'une convention avec Madame Danielle PLATEL-MEUNIER, de IMAGINE'TOI.COM@ et relative à une intervention « Estime de soi » au sein du centre social en complémentarité d'une action santé globale.

La prestation se déroulera sur 18 séances de 2 heures, du 22 septembre 2009 au 26 juin 2010.

Le montant de la prestation s'élève à 2 088 €H.T. pour 36 heures d'intervention. (TVA non applicable – article 293 B du CGI).

2009/139 : signature d'une convention le BUREAU VERITAS représenté par Monsieur Mathieu LEGILLON, Chef de Service, et relative à la vérification des installations de cuisson au collège Pierre Brossolette.

Le montant de la prestation s'élève à 70,00 H.T.

2009/140 : signature d'une convention avec le CONSEIL GENERAL représenté par Monsieur DUPILET Dominique, Président du Conseil Général, et relative à la mise à disposition des locaux du collège, pour l'organisation du service de restauration des élèves des écoles élémentaires, maternelles et du collège.

Les locaux seront utilisés pour la période suivante : le mercredi 09 décembre 2009 pour l'accueil du centre social de Noyelles-sous-Lens.

Le prêt des locaux est gratuit.

2009/142 : signature d'une convention avec AGATE DISTRIBUTION représentée par Madame ENTZMANN-BARDOT Edith, PDG, et relative au contrat de maintenance hébergement et assistance au bon fonctionnement du logiciel PORTAIL WEB AMANDINE à la médiathèque de Noyelles-sous-Lens.

La durée de cette convention est de un an (du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010), renouvelable par tacite reconduction.

Le montant de cette prestation s'élève à 1 430,00 €T.T.C.

2009/143 : Vu les remises des offres des 2 sociétés : API RESTAURATION, DUPONT RESTAURATION. Considérant qu'il y a lieu de signer les contrats avec les sociétés qui ont proposé l'offre économiquement la mieux disante selon les critères inscrits au règlement particulier de consultation (R.P.C.)

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative à la restauration des scolaires du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Ce marché est attribué à la société suivante :

API Restauration : Montant minimum TTC : 80 767,10 € Montant maximum TTC : 101 444,05€

2009/145 : signature d'une convention l'ADNSEA « Lis avec moi » représenté par Madame Juliette CAMPAGNE, Directrice, et relative à 10 séances de lecture à l'école Jean-Rostand (auprès des élèves de CLIS) du mois de janvier au mois de juin 2010.

Une séance de 2h : 136,00 €

Soit pour 10 séances : un montant de prestation s'élevant à 1 360,00 €(association non soumise à la TVA).

2009/146 : signature par la personne responsable du marché, des conventions relatives aux abonnements des journaux et périodiques à la bibliothèque François Mitterrand pour l'année 2010.

Le coût s'élève à 2 900 €

2010/01 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville de Noyelles-sous-Lens décide de contracter auprès de DEXIA CLF Banque, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 2 000 000,00 € dans les conditions suivantes :

Index des tirages :

EONIA - + 0,90

EURIBOR 1 mois - + 0,70

Durée : 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

Le montant de la commission due est de 2 000,00 €

Les intérêts sont calculés mensuellement et sont payables mensuellement.

2010/02 : signature d'un contrat avec le Bureau HEXA INGÉNIERIE, représentée par Monsieur Pascal FOURMEAU, Directeur, et relatif à : « Suivi du déroulement du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux » à Noyelles-sous-Lens »,

Le coût de la prestation est de 4 206,93 €T.T.C.

2010/04 : signature d'un contrat d'engagement avec LES ARIOS et relatif à une prestation « Ambiance tous style » qui se déroulera le dimanche 25 juillet 2010, de 13h00 à 17h00. (fond sonore à 12h00).

Le montant de la prestation s'élève à 300 €

2010/05 : signature d'un contrat d'engagement avec l'association MEDLEY DANSE, et relatif à un goûter dansant dans le cadre de la semaine bleue le vendredi 15 octobre 2010 au foyer municipal.

Le montant de la prestation s'élève à 1 200,00 €net.

2010/06 : signature d'un contrat d'engagement avec NATH' EVENEMENTS représenté par Madame Nathalie RICOUART, et relatif à un spectacle lors des fêtes de la Libération qui se déroulera le samedi 04 septembre 2010, place de la Libération.

Le montant de la prestation s'élève 14 900,00 €T.T.C.

2010/08 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer **Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE** afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement Rue Guy Mollet, sur le domaine communal.

2010/09 : signature d'une convention avec l'association L'OUÏE FINE représentée par Elisabeth CAMIER, Présidente, et relative à une représentation intitulée « enchantiez, messieurs, dames... » qui se déroulera le 24 janvier 2010 à 17h00 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 936 €

2010/10 : signature d'une convention avec DIVAN PRODUCTION représenté par Monsieur Didier VANHECKE, Gérant/producteur, et relatif à l'organisation du banquet des aînés, le samedi 1^{er} mai 2010 à partir de 13h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 300,00 €

2010/11 : signature d'une convention avec EDS SPECTACLE, représenté par Monsieur David LANNOY, et relatif à l'organisation d'un gala de catch les vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 mars 2010 au complexe sportif Léo Lagrange.

La commune assumera les charges de consommation d'eau, de chauffage et d'électricité nécessaires à la manifestation.

La commune abandonne ses droits d'entrées au profit d'EDS Spectacle.

La commune s'engage à réaliser des flyers noirs et blancs sur la base des affiches réalisées par EDS SPECTACLE. De plus, la commune s'engage à relayer la communication auprès de ses partenaires (radio plus).

2010/12 : Vu la mise en concurrence opérée pour la télésurveillance des bâtiments communaux (1^{er} janvier au 31 décembre 2010) auprès des sociétés suivantes : STD Sécurité, SES Sécurité, DELTA Sécurité et SOFRATEL,

Ce marché d'une durée d'un an et renouvelable une fois dans les conditions énoncées au cahier des clauses particulières est attribuée à la société suivante :

- **STD Sécurité pour les montants suivants :**

- Frais de raccordement et programmation des transmetteurs pour les 19 sites : 1 638,52 €T.T.C.
- Frais de raccordement pour un site supplémentaire : 133,95 €T.T.C.
- Coût télésurveillance par bâtiment/mois : 11,96 €T.T.C.

2010/13 : Signature d'un contrat d'engagement avec la société NET EASE relatif au contrat de maintenance informatique.

Le contrat est prévu pour une durée initiale de 11 mois à compter du 1^{er} février 2010.

Le montant de la prestation s'élève à 450,00 €

La facturation est mensuelle terme à échoir.

- **Monsieur Le Maire :** *la décision n°2010/01 concerne la ligne de trésorerie que l'on prend habituellement pour un montant de 2 000 000,00 €*

La décision n°2010/06 concerne les fêtes de la Libération pour un montant T.T.C. de 14 900,00 €.

Oui Monsieur BERNARD, c'est normal que les décisions ne se suivent pas car des décisions sont annulées entre temps. C'est pourquoi, par moment, on passe de la décision n°2010/02 à la décision n°2010/04.

Ensuite, la 2010/12 relative à la sécurisation de nos bâtiments au niveau de la télésurveillance. Nous avons changé le prestataire à compter du 1^{er} janvier 2010. On est passé par la société STD Sécurité de Douai.

Pas d'autres sommes importantes au niveau des décisions.

Si vous avez des questions à poser.

- 6) – **Adoption de la commission des finances du 27 janvier 2010 et Adoption du Budget Primitif 2010 de la commune :**

(Voir annexe 1)

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

I) Aspects réglementaires :

Le budget primitif d'une commune est l'acte budgétaire central de la vie d'une collectivité.

C'est un acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'année.

Le budget, document formel, devra être établi selon un certain nombre de principes issus du droit budgétaire.

a) le principe d'unité budgétaire :

Il oblige à faire figurer l'ensemble des recettes et des dépenses du budget dans un document unique.

b) le principe d'universalité budgétaire :

L'ensemble des recettes doit servir à couvrir l'ensemble des dépenses (non affectation et non contraction).

c) le principe de l'annualité budgétaire :

Le budget autorise les dépenses et les recettes pour une année civile qui commence le 1er janvier pour s'achever le 31 décembre. Toutefois les collectivités ont jusqu'au 31 mars de l'exercice auquel il s'applique pour adopter le budget.

d) le principe de spécialité budgétaire :

Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts et votés par chapitre ou par article. Les dépenses et les recettes sont ainsi classées, dans chacune des sections, par chapitre et par article.

e) le principe de l'équilibre budgétaire :

Ce principe oblige les collectivités à voter en équilibre chacune des deux sections de leur budget. En outre, ce principe impose que le remboursement de l'annuité en capital de la dette soit couvert par des recettes propres c'est à dire qu'un emprunt ne peut pas être remboursé par un autre emprunt.

f) le principe de sincérité :

Découlant du principe de l'équilibre budgétaire, le principe de sincérité suppose que l'ensemble des produits et des charges inscrit au budget soit évalué de façon sincère.

II) Vue d'ensemble du budget 2010 (voir page 4 du BP) :

Le présent budget est proposé avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 qui seront définitivement affectés lors du vote du compte administratif 2009.

a) Section de fonctionnement :

dépenses 2010 : 7 877 982,45 €

recettes 2010: 7 266 116 €

excédent reporté 2009: 611 866,45 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2010 de la commune s'équilibre à 7 877 982,45 €

b) Section d'investissement :

dépenses 2010 : 3 248 457,00 €

recettes 2010: 2 641 077,00 €

restes à réaliser 2009 en dépenses: 677 391,32 €

restes à réaliser 2009 en recettes:975 960,65€

solde d'exécution 2009 en recettes : 308 810,67 €

La section d'investissement 2010 s'équilibre à 3 925 848,32€

Le budget total 2010 de la commune s'équilibre à 11 803 830,77 €

III) Présentation détaillée de la section de fonctionnement :

a) Répartition des dépenses par chapitre (page 5 du bp) :

Opérations réelles :

Chapitre 011 : charges à caractère général	2 215 157,00 €
Chapitre 012 : charges du personnel	4 285 000,00 €
Chapitre 65 : charges de gestion courante	457 000,00 €
Chapitre 66 : charges financières	160 000,45 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	26 000,00 €

Opérations d'ordre :

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	570 000,00 €
Chapitre 042 : dotation aux amortissements	164 825,00 €
TOTAL	7 877 928,45 €

b) Répartition des recettes par chapitre (page 5 du budget) :

Chapitre 70 : Produit des services et du domaine	230 400,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	3 725 716,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	2 940 000,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	150 000,00 €
Chapitre 013 : Atténuation de charges	200 000,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	20 000,00 €
résultat reporté	611 866,45 €
TOTAL	7 877 982,45 €

Nous pouvons retrouver le détail par articles de ces dépenses et recettes de fonctionnement aux pages 9,10,11,12 et 13 du budget.

IV) Présentation détaillée de la section d'investissement :

a) les dépenses 2010 (page 6 du BP) :

Chapitre 16 Remboursement d'emprunts	343 000,00 €
Chapitre 20 Frais d'étude et de logiciels	120 000,00 €

Chapitre 21 Acquisition de matériel terrain	
Bâtiments	953 457,00 €
Chapitre 23 Travaux	1 802 000,00 €
Chapitre 45 Travaux GIRZOM	30 000,00 €
total 2010	3 248 457,00 €
restes à réaliser 2009	677 391,32 €
Total général	3 925 848,32 €

b) les recettes 2010 (page 6 du BP) :

opérations réelles	
Chapitre 10 Dotation et fonds propres	272 297,00 €
Chapitre 13 Subvention	503 955,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes	600 000,00 €
Chapitre 024 Cessions	500 000,00 €
Chapitre 45 GIRZOM	30 000,00 €
Opérations d'ordre	
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	570 000,00 €
Chapitre 040 Amortissement des immobilisations	164 825,00 €
Total 2009	2 641 077,00 €
restes à réaliser 2008	975 960,65 €
Report Excédent 2008	308 810,67 €
Total général	3 925 848,32 €

Nous pouvons retrouver le détail des dépenses et des recettes d'investissement dans l'annexe ci jointe.

V) État de la dette :

Les pages 35, 36, 37 sont consacrées à la dette de la ville.

Au 1er janvier 2010, la dette en capital s'élève à 3 923 065,87 €

L'annuité à payer pour l'exercice 2010 sera de 488 196,70 €. Elle est composée de 342 260,07 € de capital et de 145 936,63 d'intérêts.

Le budget d'investissement 2010 s'équilibre avec un emprunt de 600 000 € qui ne sera réalisé en fin d'année en cas de nécessité absolue.

Sur la page 38, nous retrouvons les différents mouvements relatifs à la ligne de trésorerie contractée auprès de DEXIA Crédit local de France.

Enfin en pages 39 et 40, sont repris les garanties d'emprunt accordés par la commune.

VI) Les subventions :

En pages 45 et 46, sont inscrites toutes les subventions accordées aux associations

Le système de calcul mis en place les années précédentes a de nouveau été utilisé afin de déterminer objectivement la subvention de chaque association.

VII) Les effectifs municipaux :

Les pages 47 à 49 du budget permettent de renseigner sur les effectifs municipaux par filières et grades statutaires.

VIII) Les taux de contribution directe :

La page 54 donne les informations relatives aux bases et aux taux d'imposition.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière bâtie.

- **Monsieur Le Maire :** *le budget primitif de la commune est un budget prévisionnel que l'on vote après le Débat d'Orientation Budgétaire. Chose que nous avons faite il y a quelque temps.*

A l'intérieur de celui-ci, nous mettons nos prévisions au niveau du fonctionnement et de l'investissement que ce soit au niveau des recettes et des dépenses.

En ce qui concerne la vue d'ensemble de ce budget, au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses 2010 s'élèveront à 7 877 982,45 €, et les recettes pour un montant de 7 266 116,00 €.

Avec un excédent reporté de 2009 pour un montant de 611 866,45 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 7 877 982,45 €.

Au niveau de la section d'investissement, les dépenses 2010 s'élèvent à 3 248 457,00 € et les recettes pour un montant de 2 641 077,00 €. Il nous reste donc à réaliser en dépenses 677 391,32 € et en recette au niveau des restes à réaliser 975 960,65 €.

Le solde d'exécution est de 308 810,67 €, ce qui nous fait un équilibre de la section d'investissement à 3 925 848,32 €.

Notre budget s'élève donc à 11 803 830,77 €.

Maintenant, si nous voulons rentrer un petit peu plus dans le détail.

Concernant les dépenses en section de fonctionnement.

Les charges à caractère général représentent 28,12 % et s'élèvent à 2 215 157,00 €. Vous avez le détail page 9.

A l'intérieur, ce sont toutes les dépenses qui concernent le gaz, l'électricité, le transport, le carburant, la cantine, les fêtes et cérémonies, pour un montant de 2 215 157,00 €.

Ensuite, le plus gros pôle est bien sûr « les charges de personnel », qui se montent à 54,39 % de cette section de fonctionnement, pour un montant de 4 285 000,00 €. Nous avons compté à peu près une augmentation de 2% par rapport à l'année dernière, au niveau du prévisionnel, en sachant que pour l'année 2010, nous n'avons pas d'embauche prévue.

Sauf pour remplacer certaines personnes, bien sur, qui partent vers de nouveaux horizons. Comme Christelle qui s'en va au niveau du centre social, Laurence en ce qui concerne le CCAS. Ces personnes seront amenées à être remplacées.

Au niveau des charges de gestion courante, elle s'élève à 457 000,00 €. Cela concerne surtout les subventions aux associations, au CCAS et à l'indemnité des élus.

Vous pouvez trouver le détail des subventions aux associations à la fin du budget que l'on vous a remis.

Les charges financières se montent à 160 045,00 €. Cela fait 2,03 % pour cette section, et concerne essentiellement les intérêts des emprunts.

Ces intérêts qui sont en constante diminution, car depuis quelques années nous n'avons pas emprunté.

Et les charges exceptionnelles pour un montant de 26 000,00 €. Là, ce sont essentiellement des subventions exceptionnelles ou des bourses municipales.

Ensuite, vous avez l'opération d'ordre. Le virement à la section de fonctionnement pour un montant de 570 000,00 €. Cela c'est une prévision d'autofinancement. C'est-à-dire des recettes de fonctionnement et également les dotations aux amortissements pour un montant 164 825,00 €, qui concerne tous les amortissements des biens qui sont supérieurs à 500 €.

Là également, il y a un basculement vers les recettes d'investissements.

Au niveau de la page 41, vous pouvez trouver le détail de ces dotations aux amortissements.

Concernant la répartition des recettes par chapitre, vous avez les produits et services des domaines. Le détail se trouve page 12, pour un montant de 238 400,00 €. Essentiellement pour l'encaissement de régie.

Vous avez les impôts et taxes pour un montant de 3 725 716,00 €. C'est une part importante de nos recettes. 47,29% qui concerne les taxes locales, que nous allons augmenter, au moment du vote, si vous en êtes d'accord, de 2%.

Ces produits sont calculés sur les bases de 2009. C'est-à-dire que les bases de l'Etat nous ne les connaissons pas encore. Généralement on doit les connaître au mois de mars. Il faut compter une augmentation d'à peu près 1,6%. Ces augmentations nous n'en avons pas tenu compte lors de l'élaboration du budget primitif.

Les dotations et participations pour un montant de 2 940 000,00 €. Ce sont les dotations de l'Etat (DSU, DGF) et également les participations de la caisse d'allocations familiales.

Les autres produits de gestion courante, 150 000,00 €, ce sont essentiellement les loyers que nous encaissons sur nos bâtiments. En sachant que cette année nous allons avoir 100 000,00 € en moins, vu que nous n'avons plus les loyers de la MAPAD, celle-ci a été vendue en 2009.

Atténuation de charges, 200 000,00 €. Cela correspond au remboursement que nous faisons à la sécurité sociale pour les maladies des non-titulaires. Et également le remboursement à force ouvrière du centre de gestion, vu que nous avons deux employés qui sont permanents syndicaux et qui sont payés par force ouvrière.

Les produits exceptionnels, 20 000,00 € qui correspondent aux encaissements de sinistres.

Le résultat reporté de 2009 pour un montant 611 866,45 €

Ce qui nous fait un montant global de 7 877 982,45 €

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses 2010.

Nous avons les remboursements du capital des emprunts. Pour un montant de 343 000,00 €

Frais d'étude et de logiciel pour un montant de 120 000,00 €. C'est essentiellement l'étude qui va être réalisée pour les services techniques et le schéma directeur également.

Ensuite l'acquisition de matériel, terrains, bâtiments.

Au niveau des bâtiments, 953 457,00 € qui correspondent à des acquisitions.

Les travaux pour 1 802 000,00 €, dont 800 000,00 € prévus pour la rue du 14 juillet.

Ce n'est pas du luxe, car vu l'état actuel.

- **Monsieur BERNARD** : concernant la rue du 14 juillet. Il est fort probable, et je pense que cela sera inscrit dans le planning, que les travaux démarreraient le mardi après Pâques. La semaine prochaine des travaux de branchement de tout à l'égout vont avoir lieu entre la rue Pasteur et la rue Gambetta, puis l'étanchéité du réseau. La semaine prochaine la rue Pasteur sera bloquée, entre la rue Gambetta et l'entrée de la rue du 14 juillet.
- **Monsieur Le Maire** : dès que la rue Pasteur sera terminée nous enchaînerons sur la rue du 14 juillet.

Ensuite les GIRZOM, 30 000,00 € qui correspondent à l'étude pour la cité Deblock, qui est toujours en stand by pour le moment. Nous attendons de revoir la soginorpa pour savoir exactement ce que nous allons faire dans cette cité.

On aimerait bien attendre le résultat du schéma directeur pour prendre une réelle décision.

Le montant total de cette section d'investissement au niveau des dépenses s'élève à 3 248 457,00 €, avec un reste à réaliser sur 2009 de 677 391,32 €. Ce qui nous fait un total au niveau des dépenses de 3 925 848 ,32 €

Au niveau des recettes de cette section d'investissement, les dotations et fonds propres pour un montant de 272 297,00 €. C'est essentiellement le FCTVA et la taxe locale d'équipement.

Des subventions pour un montant de 533 955,00 € qui correspondent essentiellement aux subventions en provenance de la Fédération Départementale de l'Energie.

Des emprunts et des dettes pour un montant de 600 000,00 € c'est ce que l'on prévoit toujours chaque année pour équilibrer notre budget. Mais depuis quelques années nous ne l'utilisons pas.

Ensuite, les cessions pour un montant de 500 000,00 €. Nous espérons vendre cette année la maison de santé ainsi que quelques bâtiments et deux habitations au CAL PACT, la maison rue Joseph Hajj et l'autre située rue Sadi Carnot.

- **Madame POULAIN** : *au niveau de la maison de santé, vous avez des nouvelles ?*
- **Monsieur Le Maire** : *non. Aucune nouvelle. Là, on a demandé un avis d'expulsion, tout simplement. La procédure est engagée, nous attendons que les professionnels soient expulsés.*

Aucune réponse. Aucune réponse à nos courriers.

Je leur ai demandé de prendre contact avec notre avocat. Un délai avait été fixé jusqu'au 31 janvier 2010 et notre avocate au 31 janvier 2010 n'a eu aucune réponse et ceci d'aucun professionnel de santé.

En ce qui nous concerne, l'affaire suit désormais son cours et nous avons demandé une procédure d'expulsion.

Il est bien évidemment qu'avant de procéder à l'expulsion, nous en informerons la population.

Je pense que cette situation a suffisamment duré et qu'il fallait trouver à un moment donné une solution.

Ensuite, chapitre 45 - les GIRZOM, pour un montant de 30 000, 00 € correspondant à la cité Deblock.

Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 570 000,00 € et les amortissements et immobilisations pour 164 825,00 €.

Ce qui nous fait un total pour l'année 2010 et non pour 2009, de 2 641 077,00 €.

Restes à réaliser : 975 960,65 €.

Le report excédent 2009 pour 308 810,67 €.

Total général de 3 925 848,32 €.

Vous avez pages 35, 36 et 37, l'état de notre dette qui s'élève à 3 923 065,87 €. Vous avez la liste des montants qui ont été empruntés et également la liste des capitaux restants dus avec tous les établissements financiers concernés.

L'annuité à payer pour l'exercice 2010 sera de 488 196,70 €. En capital, 342 260 ,07 € et en intérêt 145 936 ,63 €.

Comme je vous l'ai dit, il n'est pas prévu d'emprunter en 2010, par contre, en 2011 nous serons dans l'obligation d'emprunter pour les services techniques.

Nous avons prévu une ligne d'écriture de 600 000,00 € au cas où nous en aurions besoin. Sauf vraiment situation exceptionnelle, mais il n'est pas prévu d'emprunter cette année.

Egalement, la ligne d'écriture de 2 000 000,00 € correspondant à notre ligne de trésorerie que l'on fait au niveau de DEXIA. L'année dernière nous en avons utilisée une partie qui s'élevait à 575 000,00 € (remboursé avant fin 2009).

En page 39 et 40, vous avez toutes les garanties d'emprunts qui sont accordées par la commune aux bailleurs sociaux.

Page 45 et 46, vous avez le détail des subventions qui sont accordées aux associations. On ne paye que les subventions pour lesquelles un dossier a été reçu. Il faut savoir que certaines associations ne nous ont pas encore transmis de dossier. Là, pour le moment on ne paye aucune subvention. Si elles nous transmettent des dossiers suite au courrier que nous leur avons récemment envoyés, dans ce cas là nous passerons cela sous forme de subvention exceptionnelle. Pour le moment nous ne payons qu'aux associations qui nous ont rendu un dossier.

Page 47 à 49, les effectifs de la municipalité.

Je vous propose, en ce qui concerne les taux de contribution, une augmentation de 2 % des taux des taxes habitations et des taxes foncières bâties.

Voilà le budget primitif. Si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre ainsi que les services. Vous avez la parole.

- **Madame POULAIN :** *au niveau du CCAS, en pré-réunion, Michel m'a indiqué, car nous étions étonnés de voir qu'il n'y avait que 150 000,00 € de programmé à la place des 180 000,00 € habituel, mais il y a un reliquat. C'est cela ? Michel nous a expliqué qu'il y avait un reliquat.*
- **Monsieur Le Maire :** *oui.*
- **Madame POULAIN :** *donc le problème est résolu. Non. Juste après, nous avons découvert que de nouvelles associations se sont encore créées. « Artiste en scène » c'est cela ?*
- **Monsieur Le Maire :** *« Artiste en scène », c'est une scission au niveau de Samantha show. C'est-à-dire, qu'apparemment il y a eu des problèmes au niveau de l'association. L'ancienne présidente a démissionné et a créé cette association.*

- **Madame POULAIN :** *au niveau des subventions qui n'ont pas été versées. Je veux dire, que certaines associations, ont peut-être eu un changement au niveau de la présidence aussi, à voir si les dossiers ont bien été montés ou non.*
- **Monsieur Le Maire :** *nous avons relancé trois fois les associations. Nous avons même téléphoné.*
- **Madame POULAIN :** *combien au total n'ont pas répondu ?*
- **Monsieur Le Maire :** *il y a certaines associations qui volontairement ne renvoient pas le dossier car elles estiment ne pas en avoir besoin. Ceci est un choix personnel.*

Stéphane, combien d'associations ne nous ont pas répondu ?

- **Madame POULAIN :** *car il y en a quand même des importantes qui n'apparaissent pas.*
- **Monsieur MAKOWIECKI :** *une dizaine.*
- **Monsieur Le Maire :** *le judo, le montant de la subvention au niveau du judo, s'élève aux environs de 2 000,00 €, si mes souvenirs sont bons, et celle-ci en plus comme c'est une association olympique perçoit la même subvention au niveau de la Communauté d'Agglomération.*

Ce n'est pas 2 000,00 € mais 4 000,00 €. Là ce n'est pas faute de les avoir relancé.

- **Monsieur MAKOWIECKI :** *sept associations.*
- **Monsieur Le Maire :** *sept associations n'ont pas répondues.*

C'est quand même dommage à ce niveau là.

Comme vous pouvez le constater, notre budget est en constante diminution dû aux subventions de l'Etat qui sont de moins en moins importantes.

Comme je vous l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire, on essaie d'avoir une gestion en bon père de famille. De ne pas faire des dépenses excessives.

Cependant, nous sommes obligés de faire certaines choses, comme par exemple la rue du 14 juillet qui nous coûte 800 000,00 €. Ceci est un impératif auquel on ne peut déroger, nous sommes obligés de la faire.

De toute façon, chaque année nous aurons des routes à refaire, car elles se dégradent très rapidement. Le gros souci c'est que l'on ne sait pas comment à l'avenir nous allons pouvoir pallier à la réalisation de ces travaux, car les rues sur Noyelles sont en mauvais état.

Il n'y a pas que sur Noyelles, les autres communes sont exactement dans la même situation que nous.

Mais nous ne savons pas, à l'avenir, comment nous allons faire pour tout subventionner et réaliser tous les travaux au niveau des voiries. Cela est un très gros souci.

- **Madame POULAIN :** *nous c'est surtout cela, de voir aussi que les associations vont subir de plein fouet les nouvelles lois qui vont arriver, sur la taxe professionnelle, sur la réforme territoriale.*

Justement, il faut les ménager nos associations et surtout bien leur expliquer ce qui est en train d'arriver. Là c'est vrai qu'elles ne sont plus du tout soutenues et on en voit de plus en plus mettre la clé sous la porte.

La politique actuelle, on sait bien que l'on subit aussi de plein fouet la crise, au niveau de l'augmentation du gaz, de l'électricité, la taxe carbone. Je pense que vous avez déjà le montant, il avait été donné lors de la commission des finances. Le montant de la taxe carbone.

- **Monsieur GOSCIANSKI :** *20 000,00 €.*

Aujourd'hui, nous n'avons pas de visibilité. Nous ne connaissons pas les modalités qui devraient rentrer en vigueur en juillet.

- **Monsieur Le Maire :** *ensuite, il y a la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Bien que nous sommes la dernière Communauté d'Agglomération à la mettre en place, cela va avoir un impact sur les foyers qui n'est pas négligeable non plus.*

L'estimation va être, je pense, entre 80 et 100 €. Donc encore une dépense qui n'est pas négligeable dans les foyers.

- **Madame POULAIN :** *ça partira d'une base multipliée par un coefficient. Normalement la CALL avait dit qu'elle mettrait coefficient 0, mais on aura toujours la base à payer.*

- **Monsieur Le Maire :** *ça nous n'en avons pas encore discuté au niveau de la CommunAupole.*

- **Madame POULAIN :** *une réunion à ce sujet à lieu la semaine prochaine ? Il y a déjà eu un débat là-dessus.*

- **Monsieur Le Maire :** *nous avons déjà commencé à débattre sur le sujet des ordures ménagères, car nous devons changer de prestataire à partir de 2011.*

On est déjà en train d'essayer de voir par rapport aux volontés des communes qui ont été faites sur la façon dont les poubelles sont enlevées.

Voir s'il faut rajouter des containers supplémentaires, voir s'il faut mettre des déchetteries ambulantes au niveau des communes pour l'enlèvement des gros objets.

Nous sommes en pleine réflexion là-dessus, pour dire d'améliorer le service.

La semaine prochaine logiquement, nous devrions discuter des modalités de mise en place pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Dès que tous les éléments seront en notre possession, je reviendrais vers vous pour vous les communiquer.

- **Madame POULAIN** : *il faut dire aussi qu'avec toutes les réformes des conseillers territoriaux.*

Je ne sais pas si vous avez vu, mais cette nuit ça a été voté en première lecture au Sénat. Donc ça va partir à l'assemblée nationale.

174 voix sur 355, mais malgré tout il y a 19 voix qui font que ça fait basculer. Pour 2014, ils continuent sur leur lancée.

Là aussi, c'est à nous à défendre notre région.

- **Monsieur Le Maire** : *de toute façon, les petites communes vont être regroupées.*

Ils vont commencer par les petites communes, ensuite par les moyennes et puis nous à terme nous allons y avoir droit aussi.

- **Madame POULAIN** : *et la disparition des communes, n'engendrera pas plus d'économie pour autant, c'est faux, archi faux.*

- **Monsieur Le Maire** : *pas du tout.*

- **Monsieur FINEZ** : *le sénat a modifié les textes pour les communes.*

- **Monsieur Le Maire** : *oui, mais de toute façon ça repart à l'assemblée Nationale.*

Voilà pour ce budget primitif. Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

5 abstentions, Adopté à la majorité.

7) – Encaissement des sinistres :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'encaisser les sinistres suivants :

- 1 072,00 € relatif à la franchise et au découvert correspondant à la vétusté sur l'installation électrique pour le sinistre incendie au 93 rue du Général De Gaulle,
 - 1 209,00 € relatif au sinistre choc véhicule terrestre survenu le 19 décembre 2008 et opposant la commune à un automobiliste, Monsieur RACCUGLIA,
 - 6 119,00 € relatif au sinistre dégradation au stade A.Gallet survenu le 09 juillet 2009.
- **Monsieur Le Maire : nous avons trois sinistres à encaisser.**

Un pour un montant de 1 072,00 € correspondant à un incendie au 93 rue du Général de Gaulle. C'était la papeterie.

Un de 1 209,00 € concernant un véhicule qui est rentré dans un candélabre.

Et un autre de 6 119,00 € concernant des dégradations au stade Gallet.

Je pense que vous n'êtes pas contre l'encaissement de ces sinistres.

Adopté à l'unanimité.

8) - Demande de subvention au Conseil Régional : Fonds de Participation aux Habitants :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de déposer auprès du conseil régional un dossier de demande de subvention au titre du FPH. Il s'agit de pérenniser ce dispositif qui permet de financer des actions dont l'impulsion et la réalisation sont conduites par les habitants et les associations.

Le montant de la subvention sollicitée est de 7 000 € soit 70%, la participation communale serait de 3 000 € soit 30 % pour un coût total d'action de 10 000 €

- **Monsieur Le Maire :** *Comme tous les ans, il y a lieu de déposer auprès du Conseil Régional un dossier de demande de subvention au titre du Fonds de Participation des Habitants.*

Le montant de la subvention sollicitée est de 7 000 €. Ce qui correspond à 70% de participation du conseil régional. Notre participation étant de 3 000,00 €.

Là également, pas de souci.

Adopté à l'unanimité.

9) – Demande de subvention - appel à projets Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnements des Parents :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la caf afin de financer les projets suivants :

- REAAP – « ID CREATION » dont le coût total s'élève à 4 057,00 €

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 1 200 €

- REAAP – Questions de parents dont le coût total s'élève à 4 306,00 €

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 2 900 €

- Monsieur Le Maire : *je vous demande l'autorisation de déposer un dossier de subvention auprès de la CAF, pour le centre social. Pour les ateliers manuels d'un montant de 4 057,00 € et pour un montant de 4 306,00 € pour les rencontres de parents.*

Adopté à l'unanimité.

10) – Demande de subvention – appel à projets des Actions de Santé :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région afin de financer le projet suivant :

- APAS – Cuisiner et s'activer sans se ruiner dont le coût total s'élève à 10 222 €
- Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 3 000 €

- Monsieur Le Maire : *également une demande de subvention, appel à projets des Actions de santé. C'est une subvention que l'on aurait du Conseil Régional pour le centre social pour un montant de 3 000,00 €, sur un coût total de 10 222,00 €.*

Adopté à l'unanimité.

11) – Fixation des redevances scolaires 2009/2010 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2008/2009 :

- 100 € pour les maternelles et élémentaires,
- 18 € pour les collèges,
- 50 € pour le lycée,
- 35 € pour le lycée professionnel.

Il informe le Conseil Municipal que les participants, à l'issue de cet échange, conviennent qu'il faut s'en tenir au principe habituel, en l'occurrence, à l'augmentation de 2%.

Le montant des redevances scolaires pour l'année scolaire 2009/2010 est donc fixé comme suit :

- 102 € pour les maternelles et élémentaires,
- 18,50 € pour les collèges,
- 51 € pour le lycée,
- 35,50 € pour le lycée professionnel.

- Monsieur Le Maire : *je demande votre accord pour augmenter le montant des redevances scolaires de 2%.*

Elles passeraient à :

- *102 € pour les maternelles et les élémentaires, au lieu de 100 €,*
- *18,50 € pour les collèges, au lieu de 18 €,*
- *51 € pour les lycées, au lieu de 50 €,*
- *35,50 € pour le lycée professionnel, au lieu de 35 €.*

Adopté à l'unanimité.

12) – Ensemble immobilier 216 et 240 rue Sadi Carnot, cadastré AB n° 413, 415 et 414 pour partie :

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal l'autorise à exercer le droit de préemption sur les parcelles AB 413, AB 415 et une partie de l'AB 414, au prix de 235 000 €

Or, d'une part, il s'agit d'exercer le droit de préemption sur les parcelles AB 413, AB 415 et une partie de l'AB 414, au prix de 203 500 €

D'autre part, d'acheter le reste de la partie AB 414 (garage) à l'amiable pour un montant de 31 500 €

En résumé, le montant d'acquisition demeure identique, les modalités d'acquisition changent.

- **Monsieur Le Maire :** *le dernier point qui concerne l'ensemble immobilier 216 et 240 rue Sadi Carnot, cadastré AB n°413,415 et 414 pour partie.*

Nous avons pris une délibération le 27 novembre 2009 comme quoi le Conseil Municipal exercerait son droit de préemption, au prix de 235 000,00 € concernant la parcelle de la menuiserie Rainguez rue Sadi Carnot.

Cependant, la délibération n'a pas été prise correctement, car nous l'avons prise pour la totalité. Or, il ne s'agit que d'une partie. C'est-à-dire la partie, moins le garage.

Le montant n'est pas de 203 500,00 € comme il est indiqué, mais 220 000,00 €. Tout en sachant, que de notre côté, nous achèterons le garage à l'amiable avec Madame ASTIER pour un montant de 15 000,00 €.

Nous resterons toujours dans l'enveloppe de 235 000,00 €, mais nous sommes obligés d'acheter au montant de 220 000,00 € puisque c'était le prix de vente fixé au niveau d'une agence.

C'est pour cela qu'une délibération doit être repassée dans ce sens là.

L'acquisition de cette parcelle pour 220 000,00 € et l'acquisition du garage, à côté, à l'amiable pour un montant de 15 000,00 €.

Pas d'objection ?

Adopté à l'unanimité.

Voilà pour les points qui étaient à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Avant de clore le Conseil, je voudrais répondre à Monsieur GUILBERT.

- **Monsieur FINEZ :** *une petite question Monsieur Le Maire. Nous avons reçu avec les papiers du conseil municipal, un texte officiel de jurisprudence. Peut-on savoir exactement qui cela touche ?*
- **Monsieur Le Maire :** *c'est simplement pour information. C'est une documentation que j'avais eu au niveau du journal des maires.*
- **Madame POULAIN:** *nous ne l'avons pas eu.*

- **Monsieur FINEZ :** *dedans ça intègre des présidents de société. Il y en a quand même pas mal dans cette assemblée. On aimerait savoir les limites des possibilités. On a quand même voté le budget des associations.*

- **Monsieur Le Maire :** *c'est pour cela qu'il faut faire très attention lorsque l'on est président d'association et que l'on est en même temps adjoint ou conseiller municipal.*

Qui ne l'a pas eu ? 6 personnes. Nous allons faire des photocopies.

- **Monsieur BERNARD :** *si vous lisez le document, vous pourrez vous rendre compte que ce sont quand même de grosses associations et en particulier celles qui emploient du personnel.*

- **Madame POULAIN :** *lors de la commission des finances, vous nous aviez dit que vous deviez rencontrer le promoteur qui devait bâtir car vous aviez un petit doute. Vous l'avez rencontré ? Au niveau du château.*

- **Monsieur Le Maire :** *non, j'ai rendez-vous avec Finaxiome le 18 février 2010, le rendez-vous a été reporté.*

J'ai rencontré la société AKERIS, mais je vous en ai déjà parlé, concernant la construction au niveau du terrain de Monsieur SION.

Nous avons refusé le permis de construire, chose qui n'avait jamais été faite à Noyelles. C'était une première, n'est-ce pas Monsieur Le DGS ?

Je l'ai est rencontré et là j'ai rencontré une autre personne. Celle-ci est bien consciente que le projet présenté, dans un espace aussi réduit ne pouvait être faisable. Ils ont retiré leur permis et sont en train d'étudier une nouvelle proposition, pour dire qu'elle soit plus adaptée à la situation du terrain.

Alors concernant la lettre faite par Monsieur GUILBERT et que Monsieur CAPILLON m'a lue.

J'avais précisé qu'une réponse écrite ou verbale aurait été faite en fonction de ta présence ou de ton absence aujourd'hui.

Concernant les 300 €, j'étais persuadé que cela avait été versé. Comme ça ne l'ai pas, je te demanderai de bien vouloir te mettre en rapport avec Stéphane afin de voir les modalités à ce niveau là.

Suite à la transformation de l'OMS en Country Club, entre guillemets. Bien que ce soit quelque chose de légal, je reste sur ma position.

C'est-à-dire qu'au niveau éthique et au niveau moral, je ne trouve pas normal que le Country Club a récupéré l'argent de l'OMS.

Parce que j'estime que cet argent appartenait aux associations adhérentes de l'OMS, c'est-à-dire les associations sportives et j'estime que ce qui aurait été bien de faire, c'était de récupérer cet argent, le diviser au niveau du nombre des adhérents et de faire un chèque à chaque association qui était concernée par l'OMS.

Cela n'a pas été fait, tant pis, c'est votre choix, mais au niveau éthique et moral, je ne trouve pas cela normal et logique.

- **Monsieur GUILBERT :** *ce n'était pas mon choix personnel.*

- **Monsieur Le Maire :** *prends un micro, car nous n'entendons strictement rien, et nous allons avoir des problèmes pour la retranscription.*

- **Monsieur GUILBERT :** *ce n'était pas mon choix personnel. Je l'ai mis au vote, tout le monde a décidé, les membres de l'OMS.*
- **Monsieur Le Maire :** *je n'ai pas dit que c'était ton choix personnel. J'ai parlé de l'OMS.*
Pour moi, c'est quelque chose qui n'est pas normal et logique. Une association qui se crée ne récupère pas comme cela 2 000, 00 € qui appartenait à une autre association.
- **Monsieur GUILBERT :** *on a décidé de la modifier,*
- **Monsieur Le Maire :** *c'est pour cela que lorsque tu marques que lors de l'assemblée générale je n'ai pas donné d'avis, oui, pour la simple et bonne raison que je ne connaissais pas la loi à ce niveau là.*
Donc je n'ai pas pu donner d'avis.
C'est d'ailleurs pour cela que je me suis ensuite renseigné auprès de la préfecture.
- **Monsieur GUILBERT :** *à ceux qui étaient membres, le tennis de table, la country.*
- **Monsieur Le Maire :** *ensuite dans ton courrier, il y a un mot qui ne m'a pas plu « totalitarisme ».*
J'aimerais bien que tu me donnes la définition du mot « totalitarisme ».
- **Monsieur GUILBERT :** *(intervention incompréhensible).*
- **Monsieur Le Maire :** *rapproche un peu du micro, car nous n'entendons rien.*
- **Madame POULAIN :** *je pense que nous pourrions quand même avoir des micros qui fonctionnent.*
- **Monsieur BERNARD :** *nous allons avoir un problème de retranscription avec Michel, car nous n'avons pas entendu ce qu'il a dit avant.*
- **Madame POULAIN :** *on entend rien et de toute façon, il est trop éloigné par rapport au micro, il faudrait revoir l'agencement.*

- **Monsieur GUILBERT :** *pourquoi j'ai dit « totalitarisme » ? Parce que pour moi à chaque fois que j'ai posé une question et je dis bien à chaque fois, je n'ai pas eu de réponse.*
Je vais prendre un autre exemple.
J'ai pris un rendez-vous en urgence avec toi. J'ai eu ta secrétaire le 1^{er} septembre 2009, je ne sais plus quand exactement, car malheureusement, il y a eu un moment où j'ai perdu un peu la mémoire.
J'ai pris un rendez-vous en urgence, j'ai eu ta secrétaire, j'ai demandé un rendez-vous en urgence pour voir une affaire urgente avec toi. Je n'ai jamais eu de réponse.
Il a fallu qu'au détour d'une rue, je ne sais pas si tu t'en souviens, je t'ai interpellé, pour avoir un rendez-vous le lendemain.
17 jours plus tard, 17 jours plus tard, et à chaque fois que je t'ai demandé quelque chose.....

- **Monsieur Le Maire :** *si je t'ai donné un rendez-vous 17 jours plus tard, c'est que je n'étais pas disponible.*

- **Monsieur GUILBERT :** *laisse-moi finir, tu me poses une question.*

Cela commençait à me saouler. A chaque fois, que je te demandai quelque chose tu te prenais pour, j'avais l'impression, je suis venu te le dire dans ton bureau. Tu te souviens de la conversation que l'on a eue.

Je t'ai demandé : « est-ce que je te dérange ? Si je te dérange, je me casse ». Je t'ai dit cela clairement dans ton bureau.

C'était à une période où j'avais un problème de santé et où je prenais des médicaments, je ne vais pas rentrer dans les détails.

Voilà pourquoi, je me suis mis un peu en colère.

- **Monsieur Le Maire :** *mais tu sais réellement ce qu'est la définition du totalitarisme ?*

- **Monsieur GUILBERT :** *oui je le sais. Ne me prends pas pour un illettré.*

- **Monsieur Le Maire :** *non, je ne te prends pas pour un illettré. Mais je veux dire que la définition du totalitarisme, c'est une personne ou un groupe de personne qui mélange l'exécutif et le législatif.*

Je vais te dire une chose, ici, les décisions ne sont pas prises par Le Maire mais par l'ensemble du Conseil Municipal.

La prochaine fois, lorsque tu fais un courrier, essaie de te renseigner un peu des propos que tu emploies et des termes que tu utilises.

- **Monsieur GUILBERT :** *oui, oui. De toute façon lorsque j'aurais quelque chose à te dire, je te le dirais toujours.*

- **Monsieur Le Maire :** *tout à fait. Moi aussi et cela n'est pas le problème. La preuve je te l'ai dit aujourd'hui.*

Enfin, sur ce, j'espère que nous n'aurons plus à revenir sur ce genres de discussions, qui pour moi, ne servent pas à grand-chose. Il y a des choses beaucoup plus importantes.

- **Madame POULAIN :** *le bien de la population en premier.*

- **Monsieur Le Maire :** *exactement, le bien de la population et le bien de notre ville.*

Voilà mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je lève cette séance de conseil municipal et je vous demanderai de bien vouloir signer les registres.

